

CENTRE MÉDICAL
DE LA FEMME
ET DE L'ENFANT



MON PASSEPORT AMBULATOIRE

SERVICE DE CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE AMBULATOIRE

Étiquette patient



À SAVOIR

VOTRE PASSEPORT AMBULATOIRE

Vous allez bénéficier d'une intervention et vous serez admis dans le service de Chirurgie Gynécologique Ambulatoire du CH de Bar-le-Duc.

Vous trouverez dans votre « Passeport Ambulatoire » des éléments d'information ainsi que des **consignes précises à respecter avant et après votre intervention.**

VOTRE PARCOURS

Il comportera, après la première consultation avec le chirurgien :

- **une consultation avec le médecin anesthésiste** si l'intervention nécessite une anesthésie, la **pré-admission à réaliser** au bureau des admissions ainsi que la **réalisation du bilan sanguin.**
- **un séjour court à l'hôpital (<12h)** ne dépassant pas le temps nécessaire pour la réalisation de votre intervention et la surveillance immédiate après l'opération
- et **une consultation post opératoire** avec le chirurgien

LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

La chirurgie réalisée en ambulatoire est aussi sûre que celle faite en hospitalisation classique. Ce mode d'hospitalisation ne change rien à la technique chirurgicale employée, ni à la chirurgie réalisée.

La chirurgie ambulatoire présente de nombreux avantages :



Raccourcissement de l'hospitalisation à moins de 12h



Diminution du risque d'infection associée aux soins ou de phlébite



Taux de satisfaction des patients très élevé



LA CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

La consultation d'anesthésie est obligatoire

et doit avoir lieu au moins 48 heures avant l'anesthésie. Les locaux de la consultation se situent au rez-de-chaussée du bâtiment principal, tout de suite à droite à côté de la cafétéria. La consultation d'anesthésie peut se faire auprès du médecin anesthésiste du CH Verdun également.

Lors de votre venue, vous devez réaliser votre pré-admission au bureau des admissions situé au rez-de-chaussée du bâtiment principal, ainsi que votre bilan sanguin au laboratoire du CH de Bar-le-Duc (situé au Rez-de-chaussée haut).

C'est lors de cette consultation que le médecin anesthésiste vous confirmera que vous pouvez bénéficier d'une intervention en ambulatoire. Il vous réexpliquera les consignes particulières que vous devez respecter avant et après l'anesthésie.

Vous devrez impérativement pour cette consultation :

- **remplir le questionnaire d'anesthésie** donné avec votre passeport ambulatoire,
- **apporter votre dernière ordonnance de médicaments**
- **et, si vous en avez, vos compte rendus de consultation spécialisée** (en particulier cardiologue, pneumologue, etc.) ainsi que **les résultats de votre dernière prise de sang et carte de groupe.**

AVANT L'INTERVENTION



PRÉPAREZ VOTRE SÉJOUR ANTICIPEZ VOTRE RETOUR



Passez à la pharmacie avant votre intervention :

- Si le chirurgien vous a prescrit des bas de contention, vous devrez les apporter avec vous le jour de votre opération.
- Vous devez également acheter en avance les médicaments qui vous ont été prescrits à la consultation de chirurgie ou d'anesthésie ; cela vous permettra de rentrer directement chez vous après l'intervention, sans avoir à faire un détour par la pharmacie.



Vous pouvez vous **préparer à l'avance un repas léger** pour le soir de votre retour et faire quelques provisions pour vous permettre de vous reposer les premiers jours suivant l'intervention.



Prévoyez un chauffeur pour le retour à la maison après l'intervention.



Il est indispensable d'être accompagné la nuit suivant l'intervention. Même si aucune surveillance particulière n'est à assurer, la présence d'un adulte à vos côtés est obligatoire jusqu'au lendemain matin, sauf avis contraire du médecin.



La veille de l'intervention, **un professionnel du service vous contactera par téléphone** pour vérifier avec vous les éléments de votre dossier, et vous donner les éléments pratiques de votre admission ainsi que l'heure à laquelle vous devrez vous présenter.

Si vous ne recevez pas cet appel avant 17h, vous devez joindre le service au : **03 29 45 88 16**



La veille de l'intervention, une douche antiseptique est obligatoire.

Vous devez vous laver le corps et les cheveux. Vous trouverez l'ordonnance pour le savon adapté et la technique pour réaliser une douche efficace dans les documents remis par le chirurgien. La douche est essentielle pour éviter les infections associées aux soins.

LE JOUR DE VOTRE HOSPITALISATION



CHEZ VOUS

Le matin de l'intervention, avant de venir à l'hôpital vous devez prendre de nouveau une douche avec le savon adapté, vous laver les dents et revêtir des vêtements propres.

Vous devez rester à jeun (ne pas manger, ne pas fumer), durant les 6 heures précédant l'admission.

Vous pourrez boire un peu de liquide clair (café noir, thé +- sucré, jus de pomme sans pulpe) jusqu'à 2h avant l'admission. À partir de là, ne plus rien prendre par la bouche : plus de bonbons, plus de chewing-gums.

Avant votre arrivée à l'hôpital, il est indispensable d'enlever à la maison :

- Maquillage
- Vernis à ongle, faux ongles ou french manucure
- Bijoux
- Piercings

Nous vous conseillons de laisser à la maison tout objet de valeur, **hormis votre téléphone**. Nous vous conseillons également de porter des vêtements larges, faciles à enfiler.

Avant de quitter votre domicile, assurez-vous de bien amener avec vous :

- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Carte d'identité
- Votre carte de groupe sanguin si vous en possédez une
- Une ordonnance de vos médicaments à jour
- Les médicaments que vous prenez habituellement
- Tous les documents médicaux que vous avez en votre possession :
radios, prise de sang, compte-rendus de consultation
- Le consentement signé que vous a remis le chirurgien
- Autorisation de Soins pour les mineurs
- Ce que le chirurgien vous a remis :

À L'HÔPITAL

L'équipe du service est une équipe spécialisée pour ce type de soin. Elle est dédiée au service de Chirurgie Ambulatoire. L'équipe est à votre écoute, n'hésitez pas à lui poser toutes vos questions.

L'équipe vous mettra une tenue adaptée pour aller au bloc opératoire et s'assurera que rien ne manque pour votre prise en charge. Vous devrez enlever vos lunettes, lentilles de contact, prothèses auditives et appareil dentaire. La sage-femme vous posera une perfusion.

La télévision est accessible au prix de 3.40€, son ouverture doit être faite à la cafétéria de l'hôpital au rez-de-chaussée (ouverture 8h30). En dehors de ces horaires, il est possible d'ouvrir une ligne au numéro indiqué dans la chambre.

AU BLOC OPÉRATOIRE ET AU RÉVEIL

Au bloc opératoire, le médecin ou l'infirmière anesthésiste vous mettront les appareils de surveillance (brassard à tension, capuchon sur le bout du doigt pour vérifier votre taux d'oxygène dans le sang et des électrodes autocollantes pour surveiller votre rythme cardiaque). Le médecin anesthésiste réalisera votre anesthésie en vue de l'intervention.

Après l'intervention, vous serez conduit en salle de surveillance post interventionnelle. Cette étape permet de surveiller vos constantes, de traiter la douleur si besoin et de réaliser les premiers soins post-opératoires.

DE RETOUR DANS LE SERVICE

Votre sortie du service de chirurgie ambulatoire sera validée par le chirurgien et l'anesthésiste qui se sont occupés de vous. Votre retour à la maison sera autorisé à partir d'une certaine heure, définie pour votre sécurité.

Votre chirurgien aura écrit un compte rendu opératoire et un compte-rendu d'hospitalisation. Ces deux comptes-rendus vous seront remis lors de votre sortie. Une copie est envoyée automatiquement à votre médecin traitant pour l'informer de votre état de santé.

La sage-femme ou le chirurgien viendra vous apporter avant votre sortie tous les documents dont vous aurez besoin et vous apporteront des précisions sur la conduite à tenir et les précautions à respecter.



APRÈS L'INTERVENTION

Vous serez reçue en consultation de contrôle par votre chirurgien. La date et l'heure de cette consultation, vous seront données avant votre sortie du service de chirurgie ambulatoire.

Dans les 24h suivant votre intervention, un professionnel du service de chirurgie ambulatoire vous contactera par téléphone (à partir de 9h30) pour prendre de vos nouvelles. Il est donc indispensable que vous nous ayez communiqué un numéro de téléphone valide où nous pouvons vous joindre facilement.

N'hésitez pas à lui poser vos questions et à lui signaler tout problème (douleur, nausée...).



CONTACTS UTILES

En cas de problème administratif ou d'organisation, vous pouvez joindre le secrétariat de la consultation de gynécologie au **03 29 45 88 08** (du lundi au vendredi, de 08H30 à 17H00).

En cas de problème médical avant ou après l'intervention, vous pouvez joindre le service de :

- **Chirurgie ambulatoire**, entre 7H45 et 16H30
03 29 45 88 16

Les autres numéros utiles sont :

- **Votre médecin traitant** Tel : ____ ____ ____ ____
- **Le service des urgences**
du CH de Saint-Dizier : 03 25 56 84 84 poste 2 2115
du CH de Verdun Saint-Mihiel : 03 29 83 84 85
- **Le SAMU : 15**



MES CONSIGNES DU CHIRURGIEN

Avant l'intervention	
Le jour de l'intervention	
Après l'intervention	



MES CONSIGNES DE L'ANESTHÉSISTE

Avant l'intervention	
Le jour de l'intervention	
Après l'intervention	

MON PARCOURS DE SOIN

RENDEZ-VOUS LE :	POUR :
	Consultation d'anesthésie Réalisation de la pré-admission au bureau des admissions (Hall du bâtiment principal)
	La veille de l'intervention, appel téléphonique de l'hôpital
	Hospitalisation dans le service de Chirurgie Ambulatoire
	Appel au lendemain de l'intervention
	Consultation de contrôle avec votre chirurgien

SERVICE DE CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE

SECRÉTARIAT : 03 29 45 88 08

du lundi au vendredi, de 07H45 à 16H30

CENTRE HOSPITALIER
DE BAR-LE-DUC FAINS-VÉEL
1 Boulevard d'Argonne,
55000 Bar-le-Duc

UN ÉTABLISSEMENT DU
GHT CŒUR GRAND EST

